

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2021
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mr Jérôme BONNET, Mme Françoise BOUDIER, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : **Sandra BOUCHARD et Liliane CANDY**

Procurations : Sandra BOUCHARD à Florent MARTIN

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Maintien de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions neuves

M. Le Maire expose les conditions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles. Il propose de maintenir l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Adopté à l'unanimité

2/ Demande de subventions complémentaires pour les travaux de voirie communale

M. Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la délibération 21-04-079 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes décidant d'attribuer une aide financière supplémentaire dans le cadre des dégâts d'hiver 2020-2021 survenu sur les chaussées. L'aide s'élève à 55 %. Il propose de solliciter le Département pour des travaux supplémentaires s'élevant à 60 860.53 € HT situé Rue de la Magdeleine et Chemin des Marcillons.

Adopté à l'unanimité

3/ Demande de subvention « Ecole Classe Numérique »

M. le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat à passer dans le cadre du « label écoles numériques 2020 » avec l'Académie d'Aix-Marseille.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 6 090 € TTC pour la rentrée 2021/2022. Le ministère de l'Education Nationale prend 50% à sa charge et le Département peut prendre 30 % supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

4/ Questions diverses

A/ Acquisition d'une lame de neige

La commune d'Upaix va procéder rapidement à l'acquisition d'une lame de neige. La consultation est lancée et l'achat se fera rapidement pour la saison hivernale.

Adopté à l'unanimité

B/ Enrochement instable au Village

Afin de pallier à la dégradation d'un enrochement instable, la Commune d'Upaix va consulter des entreprises ; le marché sera attribué rapidement et selon l'offre la plus économiquement avantageuse.

Adopté à l'unanimité

C/ Echange de parcelles avec M. Philippe GRAULLE

M. le Maire rappelle la délibération 2017-09 du 21.02.2017 portant même objet. Il souhaite modifier les conditions de cette délibération et dit que la commune d'Upaix prend les frais notariés à sa charge. Cette délibération concerne un échange, selon document d'arpentage (DA), comme suit :

- terrain cédé à M. Graulle Philippe à la commune d'Upaix : Parcelles C 990b pour 139 m² et C 2178f de 836 m² soit **975 m²**

- terrain cédé à la Commune d'Upaix par M. Graulle Philippe : Parcelle C n° DNCm pour une contenance de **1141 m²**

Les parties restantes figurant au DA dressé par le Cabinet TOULEMONDE, Géomètre à Gap, par dossier 15606/269/15 « régularisation chemin communal » en date du 03.03.2016.

Adopté à l'unanimité

D/ Achat d'un terrain privé :

La commune souhaite acheter une petite parcelle de terrain à M. Jérôme ESCOFFIER afin de régulariser une limite.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire, Florent MARTIN

